

**GROUPE  
ÉCOLO  
DE  
PARIS**



**CONSEIL DE PARIS – JUIN 2019**

# **DOSSIER DE PRESSE**

Contact :

Hélène Bracon

[helene.bracon@paris.fr](mailto:helene.bracon@paris.fr)

06 87 40 14 53

# CONSEIL DE PARIS - GROUPE ÉCOLOGISTE



David BELLARD  
Président du groupe  
11<sup>e</sup> arrondissement



Jacques BOUTAULT  
Maire du  
2<sup>e</sup> arrondissement



Bernard JOMIER  
Sénateur de Paris  
19<sup>e</sup> arrondissement



Célia BLAUDEL  
Adjointe à la Maire  
chargée de  
l'environnement, du  
développement durable,  
de l'eau, de la politique  
des canaux et du "plan  
climat énergie territorial"  
14<sup>e</sup> arrondissement



Antoinette GUHL  
Adjointe à la Maire  
chargée de l'économie  
sociale et solidaire, de  
l'innovation sociale et de  
l'économie circulaire  
20<sup>e</sup> arrondissement



Anne SOUYRIS  
Adjointe à la Maire  
chargée de la Santé et  
aux relations avec  
l'AP-HP  
10<sup>e</sup> arrondissement



Christophe NAJDOVSKI  
Adjoint à la Maire  
chargé des transports,  
de la voirie, des  
déplacements et de  
l'espace public  
12<sup>e</sup> arrondissement



Galla BRIDIER  
Adjointe à la Maire  
chargée des  
personnes âgées et de  
l'autonomie  
18<sup>e</sup> arrondissement



Aurélie SOLANS  
Conseillère déléguée  
chargée de  
l'environnement  
auprès de C. BLAUDEL  
19<sup>e</sup> arrondissement



Pascal JULIEN  
Vice-président du  
groupe  
18<sup>e</sup> arrondissement



Fatoumata KONE  
Vice-présidente du  
groupe  
19<sup>e</sup> arrondissement



Jérôme GLEIZES  
20<sup>e</sup> arrondissement



Sandrine MEES  
18<sup>e</sup> arrondissement



Joëlle MOREL  
11<sup>e</sup> arrondissement



Marie ATALLAH  
13<sup>e</sup> arrondissement

## EDITO

### Non à *BiodiversiTerre* : la nature n'est pas jetable !

Lors du dernier Conseil de Paris, nous demandions que Paris cesse tout partenariat avec les pollueurs. Par ce vœu, nous réclamions un changement radical de modèle afin de marquer et d'affirmer, même dans des partenariats d'image, l'engagement de décarboner Paris et de lutter contre les pollutions et le dérèglement climatique. Avec la renonciation de Total à devenir partenaire de la ville pour les JO2024, la maire de Paris a amorcé cette démarche. Pourtant, sur la place de la République, une opération « biodiversité cosmétique, prête à consommer, prête à jeter » va avoir lieu le week-end du 21 juin. L'événement *BiodiversiTerre* est une opération de greenwashing. La nature n'est pas jetable ! Les élu.e.s écologistes ont dénoncé cet événement et continueront à s'y opposer. Ils appellent Anne Hidalgo, maire de Paris, à respecter ses engagements en faveur du climat et de la biodiversité et à ne pas programmer une 4e édition de *BiodiversiTerre*.

Alors que l'élevage de bétail dans le monde est responsable de 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre et donc d'une part importante du dérèglement climatique, les principaux sponsors de l'opération sont *Laviande*, *Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes* et *l'Interfel* qui regroupe les filières de production, coopération, expédition, importation et exportation des fruits et légumes loin de l'économie circulaire, des circuits-courts et du respect de la saisonnalité des fruits et légumes chère au plan d'alimentation de la Ville de Paris. Autre surprise parmi les sponsors, l'industriel Renault dont un rapport d'expertise révèle l'inefficacité de ces systèmes anti-pollution et l'utilisation d'une stratégie ayant pour objectif de fausser les résultats des tests antipollution. Accueillir, soutenir et financer une opération de greenwashing, coûteuse en carbone et pour les finances de la ville, uniquement pour quelques belles photos, n'est plus à l'ordre du jour. Les actions durables, sobres et proches de nos quartiers doivent prévaloir.”

**David Belliard, président du groupe écologiste de Paris**

## Le président du groupe



### David BELLIARD

41 ans

Journaliste et spécialiste des politiques de santé publique et de l'économie sociale et solidaire (ESS), David Belliard a travaillé dans la lutte contre le sida et est engagé pour l'égalité des droits des personnes LGBT.

# SOMMAIRE

## **PÉRIPHÉRIQUE**

- P.7 Moratoire sur les constructions aux abords / sur le périphérique
- P.9 Vœu relatif à l'établissement d'un calendrier des festivités du périphérique
- P.10 Vœu relatif à l'organisation d'une grande concertation métropolitaine et citoyenne sur le devenir du boulevard périphérique

## **TRANSPORT**

- P.13 Vœu pour une limitation à 15 km/h de la vitesse des trottinettes électriques mises en location
- P.14 Vœu relatif au maintien de la ligne ferroviaire Perpignan- Rungis
- P.17 Vœu relatif à l'abandon du projet Charles-de-Gaulle Express

## **ALIMENTATION**

- P.19 Vœu relatif à la suppression des nitrites dans les cantines parisiennes
- P.20 Vœu relatif à la création de cantines scolaires dans le 18e

## **SPORT**

- P.23 Vœu relatif à la renégociation des redevances payées par la Société d'Exploitation Sports Evénements (SESE) pour l'exploitation du Parc des Princes
- P.25 Vœu pour que Paris refuse tout soutien financier des JOP 2024 par des entreprises polluantes

## **MANIFESTATION**

- P.27 Vœu relatif au droit de manifester à Paris
- P.29 Vœu relatif à l'utilisation du fichier SI-VIC par l'AP-HP
- P.31 Vœu relatif l'interdiction de l'usage des balles de défense LBD et des grenades GLI F4

## **ENVIRONNEMENT**

**P.33** Vœu relatif au sacre de Paris comme championne mondiale de la protection de l'environnement

**P.34** Vœu relatif à la réalisation d'un bilan des zones débitumées à Paris

## **NUMÉRIQUE**

**P.37** Vœu relatif aux balises connectées des futures MUI, protégées par le secret des affaires

**P.38** Vœu relatif à la mise en place de services numériques en complément du service postal

## **ESPACE PUBLIC**

**P.40** Vœu relatif à l'intégrité paysagère de la rue de Bellevue (19e)

**P.42** Vœu pour une plus grande visibilité des femmes dans la dénomination des rues

## **SERVICES FUNÉRAIRES**

**P.44** Vœu pour envisager la transformation de la Société d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF) en Société Publique Locale (SPL) opérant à l'échelle métropolitaine

## **PETITE ENFANCE**

**P.47** Vœu relatif à la réforme du système des veilles de nuit dans les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance

## **PLAN CLIMAT**

**P.50** Vœu relatif aux opérations de performance énergétique des écoles parisiennes

**P.51** Vœu relatif au pilotage du plan climat

## **COMMUNIQUÉS DE PRESSE**

**P.53** Abandon du projet TEP Ménilmontant : une victoire pour la qualité de vie, une victoire pour le climat !

**P.54** Tour Eiffel : la végétalisation de Paris doit profiter à tou.te.s les parisien.ne.s

# PÉRIPHÉRIQUE

## **Vœu relatif au moratoire sur les constructions aux abords et sur le périphérique**

*rattaché à la DDCT 116 - Rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation :  
"Le périphérique, quelles perspectives de changements ?"*

**déposé par David Belliard, Fatoumata Koné  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant le rapport de la MIE "Le périphérique, quelles perspectives de changements ?" ;

Considérant les multiples interventions des orateurs.trices lors des auditions pour rappeler les pollutions très importantes subies par les riverain.e.s du périphérique et le nombre important de personnes de cela touche, comme par exemple Dominique Alba, Directrice de l'Agence Parisienne d'Urbanisme, qui a indiqué lors de son audition que « 400 000 habitants et 240 000 emplois sont situés à distance de 400 mètres de part et d'autre du périphérique ; ils sont en situation de surexposition à la pollution de l'air » (p. 51) ;

Considérant que le périphérique contribue à 37% des émissions de dioxyde d'azote liées au trafic routier ;

Considérant l'audition de Jean-François Martins, adjoint à la Maire de Paris chargé de toutes les questions relatives au sport, au tourisme, aux Jeux Olympiques et Paralympiques, qui "note que la pollution ne dissuade pas la construction de nouvelles installations, pour la double raison d'une pénurie d'équipements et d'un manque de terrains disponibles, à l'occasion d'opérations de couverture" ;

Considérant que la MIE a statué sur le fait que "Parce que l'air dégradé doit bien s'évacuer quelque part, la couverture du périphérique n'est pas une véritable solution pour la composante atmosphérique de la pollution, même si elle a un impact sur ses autres composantes, phonique et visuelle" [...] "Et pour la même raison, bâtir sur le foncier créé par la couverture du périphérique n'est pour l'heure pas souhaitable pour la santé humaine, alors même que la vente de nouveaux terrains constructibles permettrait de compenser au moins partiellement le coût de la couverture." [...] "Pierre Mansat relève qu' « on a un problème avec les immeubles ponts. [...] Construire sur le périphérique sans savoir ce qu'il va devenir du point de vue de la pollution pose des questions. On ne va pas installer forcément des gens là où le taux de particules de benzène est le plus fort, même si on filtre les aérations »." (p. 59-60) ;

Considérant l'audition de la ville des Lilas, qui a opéré une couverture conjointe avec la ville de Paris, qui "elle relève que « de part et d'autre de la couverture, les émanations de dioxyde d'azote et de particules fines sont particulièrement importantes » et conclut que « la couverture n'est pas une solution en tant que telle et ne fait que différer la diffusion dans l'atmosphère »." (p. 90) ;

Considérant qu'il est capital de mettre en place toutes les mesures possibles pour lutter contre les pollutions générées par le périphérique, mais que néanmoins, ces mesures auront un effet qui ne sera pas immédiat ;

Considérant le devenir du périphérique encore très incertain, et les positions exprimées par les différents groupes, qui montrent qu'il n'existe actuellement pas de consensus sur la mutation que doit opérer le périphérique ;

Considérant que le principe de précaution doit primer dans un contexte où des centaines de milliers de personnes sont déjà exposées à des taux de pollution trop importants ;

Considérant les demandes répétées par le groupe écologiste de Paris, tout au long de la Mission d'information, que soit reconsidérés les projets de construction et de couverture du périphérique, comme le groupe le signale lors des Conseils de Paris concernant des projets prévoyant les équipements sensibles et des logements sur des emprises qui dépassent les taux fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé pour plusieurs polluants, comme récemment sur Gare des Mines Fillettes (18e), Python/Duvernois (20e), Paul Meurice (20e) avec une crèche prévue à 60m du périphérique, ou encore le projet 1000 arbres avec la localisation d'une crèche à proximité du périphérique et au-dessus d'une gare routière ;

Considérant les préconisations du groupe écologiste de Paris, selon lesquelles "Au-delà de la protection des publics, et en termes plus urbanistiques, à ce stade de la réflexion sur le devenir du périphérique, il est essentiel de ne pas préempter sur le futur, en gravant dans le marbre et dans la terre la configuration actuelle de l'ouvrage. Pour préparer cette mue, nous proposons donc avant tout d'arrêter certaines constructions prévues sur le périphérique, comme les couvertures, les immeubles pont, les bâtiments ou murs écrans, ou les nouveaux enrobés phoniques. Ces constructions sont en effet très onéreuses, et envoient un signal selon lequel l'usage actuel du périphérique ne bougera pas." (p. 267) ;

Considérant le rapport de 2016 de l'APUR qui préconise de "conserver les grands espaces vides entourant le périphérique pour favoriser la circulation de l'air et lutter contre la stagnation des polluants".

**Aussi, sur proposition de David Belliard, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris suspende les projets prévoyant des constructions autour et sur le périphérique, dans l'attente d'une perspective claire de son devenir, notamment de son classement en boulevard urbain.**



## **Vœu relatif à l'organisation d'une grande concertation métropolitaine et citoyenne sur le devenir du boulevard périphérique**

*rattaché à la DDCT 116 - Rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation :  
"Le périphérique, quelles perspectives de changements ?"*

**déposé par David Belliard, Fatoumata Koné  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant le rapport de la MIE "Le périphérique, quelles perspectives de changements ?" ;

Considérant les "préconisations préalables" présentées aux pages 145-146 du rapport : "Proposer une évolution du mode de gouvernance du périphérique" et "consulter les usag.ère.s et les 'riverain.e.s'" qui ne sont pas précisément crantées dans le temps ;

Considérant que la Ville de Paris est "propriétaire" du boulevard périphérique mais que ses usages et son devenir impactent fortement l'ensemble des ressortissant.e.s des communes de petite et grande couronne ;

Considérant que la co-construction avec les citoyen.ne.s Parisien.ne.s et des communes voisines d'un projet métropolitain tel que celui de l'avenir du boulevard périphérique est essentielle ;

**Aussi, sur proposition de David Belliard, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris organise avant la fin de l'année 2019 une grande réunion publique de concertation sur le devenir du boulevard périphérique avec les représentant.e.s de l'Etat et de la Métropole concerné.e.s, les élu.e.s des communes de petite et grande couronne, les conseils de quartiers et les collectifs d'habitant.e.s des abords immédiats de part et d'autre du périphérique.**

## **Vœu relatif à l'établissement d'un calendrier des festivités du périphérique**

*rattaché à la DDCT 116 - Rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation :  
"Le périphérique, quelles perspectives de changements ?"*

**déposé par David Belliard, Fatoumata Koné  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant que le périphérique est la portion routière la plus utilisée d'Europe avec les 270 000 véhicules qui l'empruntent chaque jour (40% du trafic parisien) ;

Considérant qu'aujourd'hui, le trafic routier sur le boulevard périphérique cause à lui seul de multiples pollutions et nuisance, il génère par exemple :

- un quart des émissions parisiennes d'oxydes d'azote (NOx) et 20% des particules fines (PM10) ;
- l'exposition permanente de 40.000 personnes au dépassement des valeurs limites (OMS) de tolérance du bruit (BruitParif) ;

Considérant que les premières victimes de ces pollutions sont les 156 000 individus vivant aux abords immédiats du périphérique et que ces dernier.e.s sont bien souvent issu.e.s des catégories populaires ;

Considérant qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics de réduire rapidement ces pollutions pour préserver la santé de tou.te.s ;

Considérant le rapport de la MIE "Le périphérique, quelles perspectives de changements ?" ;

Considérant les préconisations 28, 29, 30 du rapport de la MIE "Le périphérique, quelles perspectives de changement ?" :

- Organiser des weekends "Périph' sans voitures",
- Expérimenter, dans le cadre de fermetures partielles et temporaires du périphérique de nouveaux usages,
- Instaurer une fête populaire où les associations (...) investiraient le périphérique ;

Considérant qu'il est essentiel de détourner le boulevard périphérique (150 hectares d'emprise foncière) de son usage actuel en en faisant un lieu piéton, de vie et de fête le plus souvent possible afin d'imaginer un lieu qui ne soit plus dédié à l'automobile ;

Considérant que les préconisations portées au sein de la MIE qui visent à "permettre par des fermetures temporaires l'expérimentation citoyenne de nouveaux usages" sont des propositions essentielles pour une réappropriation par toutes et tous du périphérique mais qu'elles ne contiennent pas de calendrier précis (entre 2020 et 2030) ;

Considérant qu'il est techniquement possible de fermer des tronçons du périphérique comme en témoignent :

- les événements qui prendront place sur le périphérique au cours de la future Nuit Blanche 2019, suite à un vœu du Groupe Ecologiste de Paris en Conseil de Paris,
- le désamorçage d'une bombe de la Seconde Guerre mondiale qui a occasionné la fermeture de tronçons du périphérique au mois de février 2019 ;

**Aussi, sur proposition de David Belliard, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris mette en place au plus vite un groupe de travail réunissant élu.e.s Parisien.ne.s et métropolitain.e.s, les services concernés de la Préfecture de Police et de la Ville ainsi que des associations thématiques pour se doter dès janvier 2020 d'un calendrier de festivités régulières qui se dérouleront dès 2020 sur le boulevard périphérique.**

# TRANSPORT

## **Vœu pour une limitation à 15 km/h de la vitesse des trottinettes électriques mises en location**

**déposé par Pascal Julien, Jacques Boutault, Joëlle Morel, David Belliard, Fatoumata Koné et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant que le développement de services des trottinettes électriques s'est logiquement accompagné d'une hausse des accidents directement provoqués par leur utilisation ;

Considérant que, s'il n'existe pas encore d'étude parisienne sur l'accidentologie liée aux trottinettes, les services des hôpitaux font ainsi état d'une recrudescence des soins aux urgences imputables à leur usage (fractures, luxations, entorses, contusions, traumatismes crâniens etc...) ;

Considérant que les risques encourus concernent aussi bien les usagers des trottinettes que les piétons qui sont victimes des comportements de certains utilisateurs ne respectant pas le code de la route et circulant à une vitesse trop élevée sur l'espace public ;

Considérant que la dangerosité de l'usage des trottinettes électriques pourrait être considérablement diminuée avec une vitesse inférieure ;

Considérant que la limitation actuelle à 25 km/h des trottinettes électriques est calquée sur celle des vélos à assistance électrique non immatriculés ;

Considérant toutefois que l'alignement de la vitesse maximale autorisée des trottinettes électriques avec celle des VAE n'est pas pertinente, la stabilité et le freinage d'un vélo étant supérieurs à celle des trottinettes ;

Considérant que les services de trottinettes électriques demeurent très utilisés par des adolescents dont certains ont une mauvaise connaissance du code de la route et dont les comportements peuvent s'avérer dangereux.

Considérant qu'une vitesse de 15 km/h permettrait de diminuer significativement les dangers liés à l'usage de la trottinette électrique, sans obérer l'intérêt de ce type d'engins qui sont presque exclusivement utilisés pour des trajets courts ;

Considérant que le gouvernement, par le biais d'un prochain décret et de la loi d'orientation des mobilités actuellement en débat à l'assemblée nationale, entend enfin définir une réglementation définissant dans le code de la route les engins de déplacements personnels et fixer un cadre permettant de réguler l'activité des services de location de trottinettes électriques.

**Aussi, sur proposition de Pascal Julien, Jacques Boutault, Joëlle Morel, David Belliard, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la Mairie de Paris interpelle le gouvernement sur la nécessité de limiter à 15 km/h la vitesse des trottinettes électriques mises en location.**

## **Vœu relatif au maintien de la ligne ferroviaire Perpignan-Rungis**

**déposé par Fatoumata Koné, David Belliard, Sandrine Mées,  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant que le déménagement du Marché des Halles puis de la celui de la Villette vers le marché d'intérêt national de Rungis, créé en 1969 résulte en partie d'une volonté de désengorgement de Paris ;

Considérant qu'aujourd'hui, 1 209 entreprises et 12 000 salarié.e.s travaillent au sein ou avec le Marché de Rungis ;

Considérant que le raccordement de Rungis aux voies ferrées a en partie conditionné le choix du site pour l'implantation d'un marché international ;

Considérant que le marché de Rungis est essentiel pour nourrir l'ensemble du territoire français mais particulièrement Paris ;

Considérant le rapport d'activité de la SEMMARIS, société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du Marché de Rungis, qui fait état d'un chiffre d'affaires de 9 milliards d'euros pour l'année 2016 dont 65% générés en Ile-de-France ;

Considérant que la Ville de Paris est en partie administratrice de la SEMMARIS (13.19% du Conseil d'Administration) ;

Considérant les objectifs environnementaux de la SEMMARIS qui a par exemple ouvert un pavillon bio en 2015 et affiche des volontés d'optimisation des transports et de sa logistique pour répondre aux urgences environnementales d'aujourd'hui ;

Considérant que le Marché de Rungis couvre aujourd'hui 20 millions de consommateurs en Ile-de-France (*Les Échos*, 23.02.2019) ;

Considérant qu'une navette ferroviaire, composée de 82 wagons réfrigérés effectuent quotidiennement la livraison de 10% des 400 000 tonnes de fruits et légumes transitant chaque année par Rungis ;

Considérant que le contrat liant Rey et Roca (exploitants des quais de Rungis) et la SNCF devait tomber le 30 juin 2019 sans accord de prolongement ;

Considérant que la fermeture de cette ligne ferroviaire mettrait quotidiennement 250 poids lourds sur la route, soit 25 000 camions par an ;

Considérant qu'en 2010, 21 millions d'euros avaient été investis pour rénover la gare de Rungis – investissement qui deviendrait obsolète si la ligne venait à disparaître ;

Considérant le projet européen « d'autoroute ferroviaire » dans lequel l'Union Européenne a déjà investi 13 millions d'euros (sur les 33 millions nécessaires et prévus) ;

Considérant que, d'après les chiffres produits à l'occasion du One Planet Summit à Paris en 2017, les transports représentent en Europe 25% des gaz à effet de serre et 70% d'entre-eux sont dûs au transport routier ;

Considérant que le transport est l'un des secteurs dont les émissions de CO2 continuent d'augmenter depuis 2015, ce qui n'est pas compatible avec nos impératifs écologiques de réduction des pollutions de l'air ;

Considérant l'étude publiée dans l'*European Heart Journal* du 12 mars 2019 qui établit que la pollution de l'air tue prématurément 800 000 personnes par an en Europe et près de 9 millions à l'échelle de la planète ;

Considérant que le fret ferroviaire est l'une des solutions à favoriser afin de limiter le transport routier, qui est autant une nécessité écologique que sanitaire ;

Considérant que l'acheminement par la route des fruits et légumes vendus à Rungis menace une centaine d'emplois (ex. Roca) et bouleverserait les conditions de travail et les horaires de centaines de travailleur.euse.s ;

Considérant la pétition lancée par CGT Perpignan Sud « Sauvons le train Perpignan-Rungis » a récolté plus de 16 000 signatures en quelques semaines ;

Considérant qu'Élisabeth Borne, ministre auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire chargée des Transports, dit ne pouvoir se « résoudre à la fermeture » (10 mai 2019) ou s'engage « à trouver une solution ferroviaire pérenne d'ici la fin 2019 » (17 mai 2019) ;

Considérant que, pour le moment, le contrat entre la SNCF et les deux exploitants des quais n'est prolongé que jusqu'à la fin 2019, ce qui est une solution précaire ;

Considérant la demande de certaines collectivités territoriales concernées comme le département du Val-de-Marne dont le président a demandé la garantie du « rétablissement d'une liaison ferroviaire directe entre le Marché International de Rungis et Perpignan » ;

Considérant les États généraux de l'alimentation de 2017 qui affichaient des volontés de « promouvoir les choix de consommation privilégiant une alimentation saine, sûre et durable » ;

Considérant le Plan d'Alimentation Durable 2015-2020, voté en Conseil de Paris de juillet 2015, qui vise entre-autres à réduire l'empreinte carbone des plats servis dans la restauration collective de la ville en réduisant les livraisons ou encore le coût carbone des denrées cuisinées servies à Paris dans les structures publiques et privées ;

Considérant le Plan Climat Air Énergie Territorial voté en Conseil de Paris de mars 2018, qui dote la ville d'objectifs ambitieux et nécessaires sur, entre-autres, le thème de la mobilité en visant par exemple le développement d'un plan logistique urbaine bas-carbone à l'échelle de l'Île-de France ;

Considérant le Plan Climat Air Énergie territorial qui vise à développer les mobilités partagées, douces et actives ainsi que les transports en commun afin de réduire et à terme, de supprimer, la dépendance des métropolitain.e.s à la voiture individuelle ;

**Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, David Belliard, Sandrine Mées et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que:**

- **la Ville de Paris se prononce unanimement en faveur du maintien de l'approvisionnement par le rail du marché de Rungis,**

- la Ville de Paris, au titre de sa participation au conseil d'administration de la SEMMARIS, soit conviée à la table des discussions visant au maintien pérenne de la ligne Perpignan-Rungis.
- la Ville de Paris propose une concertation aux entités publiques concernées (Etat, communes, Métropole du Grand Paris, SNCF, Ile-de-France Mobilités, etc.) portant sur une optimisation et une amélioration des flux de fret commerciaux mais aussi des mobilités du quotidien en vue d'encourager une desserte durable de Rungis.



## **Vœu relatif à l'abandon du projet Charles-de-Gaulle Express**

**déposé par Jacques Boutault, Pascal Julien, David Belliard, Fatoumata Koné  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant les avantages relatifs du CDG Express sur le RER B, réduisant le trajet seulement de 10 minutes ;

Considérant que le coût du billet du CDG Express (24 euros) le rend inaccessible pour les populations vivant au nord de Paris, principalement impactées par le projet ;

Considérant l'annonce le 29 mai 2019 par la Ministre des Transports du report de la mise en service du Charles de Gaulle Express à 2025 ;

Considérant que le coût du Charles de Gaulle Express était évalué en 2011 à 670 millions d'euros et qu'il était établi en novembre 2018 à 1,7 milliard d'euros, soit près de deux fois l'estimation initiale.

Considérant que le report va générer un surcoût supplémentaire d'une dizaine de millions d'euros, voire d'une centaine de millions d'euros, selon Elisabeth Borne Ministre des Transports ;

Considérant l'accumulation de travaux de 2021 à 2025 sur le faisceau ferré nord ;

Considérant la non-information sur les phasages et les conditions de déroulement des chantiers sur le quartier La Chapelle ;

Considérant les projets urbains et d'espaces verts touchant les sites Chapelle-Charbon, Hébert, Campus Condorcet et Arena 2, qui risquent d'être retardés eux aussi par le report du CDG Express.

**Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, Pascal Julien, David Belliard, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu soit abandonné le projet de CDG Express.**

# ALIMENTATION

## **Vœu relatif à la suppression des nitrites dans les cantines parisiennes**

**déposé par David Belliard, Joëlle Morel, Fatoumata Koné  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant le procédé de “nitritage”, conçu à partir de nitrite de sodium, autorisé à partir de 1924, et d’abord combattu par les autorités médicales françaises, car elles considéraient “dangereux et frauduleux”, avant d’être autorisé en 1964, “afin de préserver la compétitivité de la charcuterie française vis à vis des productions étrangères”, “sans qu’aucun test médical de longue durée n’ait pu être conduit” ;

Considérant la présence dans la viande de porc de nitrite de sodium, un additif aussi appelé E250 ;

Considérant, au coeur de ce procédé, la présence de composés appelés nitroso-hème ou fer nitrosylé, qui, selon les scientifiques, “sont au coeur des mécanismes qui font croître les tumeurs” ;

Considérant le résultat de 30 ans d’études épidémiologiques montrant qu’“aujourd’hui, les charcuteries modernes provoquent un des cancers les plus répandus des pays développés: le cancer de l’intestin ou “cancer du côlon””, qui atteint, en France, “110 nouvelles personnes chaque jour” et “tue presque un malade sur deux”, et selon les estimations les plus récentes, une alimentation riche en charcuteries pourrait être à l’origine d’environ 34 000 décès par cancer chaque année dans le monde ;

Considérant les recommandations, dès 2007, du World Cancer Research Fund, qui conseille d’éviter totalement la consommation de charcuteries ;

Considérant les conclusions du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), l’agence cancer de l’Organisation mondiale de la santé (OMS), qui se base sur plus de 800 études, et a classé en octobre 2015 la viande transformée et notamment la charcuterie, dans la catégorie des agents “cancérogènes pour l’homme” ;

Considérant la présence de viande de porc, et notamment de charcuterie dans les cantines parisiennes ;

Considérant qu’il est particulièrement important de suivre le principe de précaution avec un public sensible comme le sont les enfants.

**Aussi, sur proposition de David Belliard, Joëlle Morel, Fatoumata Koné et des élu.e.s du groupe écologiste, le Conseil de Paris émet le vœu que les prochains marchés publics conclus sur la viande de porc excluent la présence de nitrites.**

## **Vœu relatif à la création de cantines scolaires dans le 18e**

**déposé par Pascal Julien, Sandrine Mées  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant que le 18e n'est pourvu actuellement que d'une seule cuisine centrale pour fournir l'ensemble de ses 84 écoles ;

Considérant que la cuisine centrale produit environ 14 500 repas/ jour ;

Considérant que la cuisine centrale actuelle ne permet ni de produire en liaison chaude ni de cuisiner des produit bruts ;

Considérant une qualité de prestations insuffisante notamment pour des raisons structurelles liées au modèle économique de la Délégation de Service Public sur un seul lot ;

Considérant que l'évolution en profondeur de la qualité des repas est contrainte par notre modèle de production et de gestion actuel ;

Considérant que nous devons changer de modèle de production et amorcer une transition vers du « Fait Maison » ;

Considérant la nécessité de multiplier les points de production pour cuisiner de plus petits volumes de repas ;

Considérant que d'autres arrondissements, comme le 13e, fonctionnent avec 16 unités de production pour environ 70 écoles ;

Considérant que chaque projet urbain est une opportunité pour construire une unité de production pour la restauration scolaire ;

Considérant la création d'une école et d'une crèche dans le projet urbain Chapelle Internationale, pour une surface d'environ 4 410 m2 correspondant au Lot D du projet ;

Considérant les divers projets urbains en cours sur le secteur Hébert comprenant une école et une maternelle,

Considérant la reconstruction du Collège Utrillo,

Considérant l'école prévue par le projet urbain de Chapelle Charbon encore en concertation, et qui pourrait également accueillir une unité de production;

**Aussi, sur proposition de Pascal Julien, Sandrine Mées et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **une cuisine de grande taille soit construite dans le lot D du projet Chapelle International permettant de fournir en repas l'école et la crèche du secteur mais également les écoles alentour ;**
- **soit étudiée dans l'école du projet urbain Chapelle Charbon et dans celle des projets urbains sur le secteur Hébert la possibilité de créer une unité de production de restauration scolaire ;**

- **pour chaque nouvelle construction ou reconstruction d'école ou de collège soit prévue une cuisine en capacité de fournir les repas nécessaires à l'établissement, ainsi qu'à ceux de plusieurs écoles ou collèges alentours.**

# SPORT

## **Vœu relatif à la renégociation des redevances payées par la Société d'Exploitation Sports Evénements (SESE) pour l'exploitation du Parc des Princes**

**déposé par David Belliard, Joëlle Morel,  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant la DJS 413 "Approbation de la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Société Sports et Evénements (SESE pour l'exploitation privative du stade du Parc des Princes et diverses dépendances adjacentes (16eme)" votée en Conseil le 17 décembre 2013 ;

Considérant l'article 20 de ladite convention qui stipule que la part fixe annuelle de la redevance ne correspond qu'à un montant forfaitaire de "1 million d'euros HT" augmentant de 60 000 euros annuellement ;

Considérant que la part variable de cette redevance se décompose en :

- une redevance spécifique "naming" (3%),
- une redevance assise sur les recettes perçues à l'occasion des matches du PSG constituées des recettes générées par la billetterie, les 'hospitalités' et l'exploitation des panneaux publicitaires ; déterminée par application à cette assiette :
  - d'un taux de 3% entre 75 et 95 millions d'euros de recettes ;
  - d'un taux de 5% entre 95 et 115 millions d'euros de recettes ;
  - d'un taux de 3% au-delà de 115 millions d'euros ;
- une redevance assise sur les autres recettes de l'occupant comme celles retirées par l'exploitation des biens, par exemple la location du Parc ou les visites effectuées par des visiteurs, à hauteur de 10% ;

Considérant l'article 23 de la CODP "Rendez-vous contractuel" qui stipule qu'en cas de modifications significatives des ressources de la Ville de Paris ou de l'Occupant les conditions financières de la Convention peuvent être examinées "afin de mettre en oeuvre les mesures permettant de rétablir l'équilibre économique de la Convention" ;

Considérant l'engagement de la SESE dans la délibération DJS 413 (décembre 2013) de déboursier 75 millions d'euros dans un programme de rénovation du Parc des Princes en vue de l'accueil de l'Euro 2016 afin, avant tout, "d'améliorer les conditions d'accueil et du confort du public" ;

Considérant la question écrite adressée par le Groupe Ecologiste de Paris à la Maire de Paris relative aux travaux effectués au Parc des Princes et ses alentours au Conseil de Paris de décembre 2018 ;

Considérant la réponse adressée au Président du Groupe Écologiste par l'Adjoint à la Maire de Paris chargé du Sport, du Tourisme et des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 en date du 17 janvier 2019 qui nous apprend que :

- la SESE a dépensé 63 563 000 € HT et non pas 75 millions dans les travaux de rénovation,
- dès 2013-2014, les travaux ont été orientés vers un meilleur accueil des VIP (ex. aménagement d'un espace de réception constitué d'une allée centrale, de 16 loges

privatives pour 15 personnes, aménagement de deux salons de 350 m2 pour 523 places (...) et d'une cuisine professionnelle, permettant de servir environ 510 couverts après match) ;

Considérant que la Société d'Exploitation Sport et Evénements (SESE) est contrôlée à 100% par le même actionnaire que le PSG, à savoir la société Qatar Sports Investments - QSI ;

Considérant un article du Parisien du 12.02.2018 qui nous apprend que le PSG a multiplié ses recettes par cinq entre la saison 2010-2011 et 2017-2018, notamment grâce à une multiplication par 3 des droits TV ou encore d'un passage de 33 millions d'euros des recettes générées par la billetterie à 90.2 millions d'euros ;

Considérant un article de presse spécialisé de février 2018 qui nous annonce que le PSG est un des clubs mondiaux où les bénéfices augmentent le plus d'une saison à l'autre et qu'en moyenne, un match joué au Parc des Princes rapportent 3.1 millions d'euros au club ;

Considérant le rapport *KPMG Football Benchmark* de janvier 2019 qui fait état, pour la saison 2017-2018, d'un chiffre d'affaire de 541.8 millions d'euros pour le PSG, soit d'une augmentation de 12% de ce dernier comparativement à la saison précédente et que 58% de ce chiffre d'affaire est dû aux revenus commerciaux ;

Considérant le prix élevé des abonnements et des places pour assister aux matchs du PSG au Parc des Princes, prix qui ont augmenté depuis 2013 (ex. +5% entre 2013 et 2015) ;

Considérant donc que la situation financière du club a bien changé depuis la signature de la convention en 2013 ;

**Aussi, sur proposition de David Belliard, Joëlle Morel et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que les redevances fixes et variables payées par la SESE pour l'exploitation du Parc des Princes soient renégociées et revues à la hausse dans les meilleurs délais et ce, en concertation avec les élu.e.s du Conseil de Paris.**



## **Vœu pour que Paris refuse tout soutien financier des JOP 2024 par des entreprises polluantes**

**déposé par Jacques Boutault, David Belliard, Fatoumata Koné  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant l'offre de sponsoring des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 émise par Patrick Pouyanné, PDG de Total ;

Considérant la volonté exprimée par la Maire de Paris d'organiser des Jeux Olympiques et Paralympiques exemplaires sur le plan environnemental, n'ayant en particulier pas recours à des sponsors actifs dans les énergies fossiles ;

Considérant les engagements pris dans le cadre de l'accord de Paris adopté à l'issue de la COP21, par lequel la communauté internationale s'est engagée à maintenir le réchauffement climatique « bien en-deçà de 2°C » ;

Considérant qu'en décembre 2017, près de 80 économistes de 20 pays demandent la fin des investissements dans les énergies fossiles ;

Considérant les récentes alertes du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement climatique de 1,5°C ;

Considérant que Total est le quatrième émetteur mondial de CO2 et pollue à lui seul autant que l'ensemble des ménages français ;

Considérant les vœux déposés par le Groupe écologiste de Paris sur le sujet :

- pour que Paris cesse tout partenariat avec les pollueurs, lors du Conseil d'avril 2019
- pour l'arrêt des partenariats entre Total et la Ville de Paris, lors du Conseil de novembre 2018, et pour l'interpellation du groupe Total par la ville de Paris ;
- Pour l'arrêt du partenariat entre Paris, Total et Sanofi, partenaires du Grand Prix de l'Innovation, en septembre 2018 ;
- pour un Paris décarboné, déposé et adopté lors du Conseil de janvier 2018 et demandant que "la Ville communique lors de la prochaine 1ère commission les actions mises en œuvre par la Ville suite à l'adoption des deux vœux de désinvestissement du secteur fossile; exprime son soutien à la démarche engagée par diverses institutions de désinvestissement dans les secteurs contribuant au changement climatique; affirme sa solidarité avec la Ville de New York dans sa politique de désinvestissement des énergies fossiles ; porte au niveau du réseau C40 le mouvement de désinvestissement des énergies fossiles; et à l'instar de New-York, étudie la faisabilité d'assigner en justice les pétroliers."
- pour un Paris décarboné en action, déposé et adopté lors du Conseil de juin 2018 et demandant que "la Ville de Paris demande qu'un plan de mise en oeuvre des vœux adoptés en janvier et mai 2018 soit présenté en septembre 2018 devant les membres de la commission des finances (commission 1) afin que ce vœu soit effectif d'ici 2019."

**Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, David Belliard, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **la Ville de Paris cesse tout partenariat avec une entreprise dès lors qu'elle porte gravement atteinte à notre environnement,**
- **la Maire de Paris s'oppose formellement toute aide financière au titre des JOP 2024 émanant de sponsors actifs dans les énergies fossiles.**

# MANIFESTATION

## **Vœu relatif au droit de manifester à Paris**

**déposé par Pascal Julien, Joëlle Morel, David Belliard, Sandrine Mées,  
Jérôme Gleizes et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant que le droit de manifester dans l'espace public est un droit reconnu par l'article 9 de la convention européenne des droits de l'homme ;

Considérant qu'en France le droit de manifester sur l'espace public est une liberté fondamentale consacrée comme telle par les jurisprudences du Conseil d'État ;

Considérant les manifestations qui ont lieu chaque samedi à Paris et dans d'autres villes françaises, semaine après semaine, depuis novembre 2018 ;

Considérant que ces manifestations sont encadrées par un régime déclaratif et non sur l'autorisation ;

Considérant que le Ministère de l'Intérieur doit tout mettre en œuvre pour garantir aux manifestations des conditions de déroulement pacifiques et protectrices de la sécurité de tous ; c'est-à-dire manifestants, riverains et commerçants ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de police, lorsqu'elle est saisie d'une déclaration préalable, d'apprécier le risque de troubles à l'ordre public et, sous le contrôle du juge administratif, de prendre les mesures de nature à prévenir lesdits troubles,

Considérant que ces manifestations ont été perturbées par des actes de vandalisme commis par des personnes, dites « casseurs », agissant souvent à visage caché ;

Considérant qu'à ces actes de vandalisme contre du mobilier urbain et privé se sont rajoutés, de la part des mêmes personnes, des agressions contre les forces de l'ordre intervenues pour mettre fin à leur violence;

Considérant par ailleurs que la stratégie de maintien de l'ordre adoptée par les autorités lors de ces manifestations suscite de nombreuses interrogations qui se sont exprimées aussi bien dans la presse, dans les réseaux sociaux que chez les spécialistes de cette question et des représentants syndicaux de la police. Dès le 14 décembre, Human Rights Watch a estimé que la police recourait par moments de manière disproportionnée et inutile. Le journaliste David Dufresne a de son côté comptabilisé près de 300 personnes blessées dont 23 éborgnées et 5 ayant eu une main arrachée. Une marche des mutilés a ainsi pu être organisée le dimanche 2 juin.

Considérant que ces interrogations s'appuient sur de multiples témoignages, y compris filmés ;

Considérant que cette stratégie, selon plusieurs observateurs qualifiés, aurait manqué d'efficacité, générant *de facto* une augmentation des tensions en marge des défilés et exposant même une partie des manifestants, pourtant pacifistes, à la violence des affrontements, les soumettant souvent sans raison apparente aux tirs de grenades lacrymogènes et aux lanceurs de balles de défense ;

Considérant que parmi les témoignages vérifiables certains font état de policiers éprouvant quelques difficultés à exercer de manière proportionnée la violence légitimée par leur fonction ;

Considérant que l'exploitation politique vise souvent à discréditer le mouvement social dit des Gilets jaunes.

Considérant la réunion du même type réunissant votre prédécesseur et les membres de la 3<sup>e</sup> commission le 25 juin 2018.

**Aussi, sur proposition de Pascal Julien, Joëlle Morel, David Belliard, Sandrine Mées, Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **le Conseil de Paris demande à la Maire de Paris et au Préfet de Police que celui-ci, dans le cadre d'une prochaine session de la 3<sup>ème</sup> commission :**
- **explique la stratégie de protection des défilés adoptée pendant ces manifestations et apporte des précisions sur le fonctionnement de la chaîne de commandements ;**
- **présente un bilan précis des victimes civiles et policières blessées à Paris au cours de ces journées, ainsi qu'un bilan des destructions matérielles;**
- **fasse état du nombre de procédures disciplinaires engagées contre les fonctionnaires de Police et de gendarmerie pour des faits survenus durant ces manifestations ainsi qu'un bilan des fautes qui leurs sont reprochées;**
- **fasse un bilan des condamnations judiciaires.**

## **Vœu relatif à l'utilisation du fichier SI-VIC par l'AP-HP**

***déposé par Jérôme Gleizes, David Belliard  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant les révélations faites par Médiapart dans son édition du 11 janvier 2019 concernant l'inscription par le personnel de l'AP-HP des identités des personnes blessées et de leur profession lors des manifestations des gilets jaunes dans le fichier SI-VIC (« système d'information pour le suivi des victimes », géré par le Ministère de la Santé) ;

Considérant les révélations faites par le Canard Enchaîné dans son édition du 17 avril 2019, concernant l'inscription de l'identité des personnes blessées et de la nature des blessures prises en charge lors des manifestations des gilets jaunes dans le fichier SI-VIC ;

Considérant le dévoilement que constituerait ces utilisations du fichier SI-VIC, initialement créé dans un but de régulation sanitaire en cas d'attentat, et dont la CNIL a validé l'extension aux « situations sanitaires exceptionnelles » en décembre 2017 (délibération n°2017-321, qui exclut la collecte de données sur la profession ou sur les pathologies des blessés) ;

Considérant l'imprécision de cette notion de « situation sanitaire exceptionnelle », qui a permis l'ouverture du fichier SI-VIC pour des mobilisations sociales telles que celles des gilets jaunes ;

Considérant l'accessibilité des données personnelles renseignées dans le fichier SI-VIC aux fonctionnaires habilités des ministères de l'Intérieur et de la justice, telle que définie par le décret n° 2018-175 du 9 mars 2018 « relatif au système d'information d'identification unique des victimes », et le risque que cette accessibilité fait peser sur le respect du secret professionnel du personnel soignant ;

Considérant l'article R. 4127-4 du Code de la Santé Publique qui stipule que « *le secret professionnel, institué dans l'intérêt des patients, s'impose à tout médecin dans les conditions établies par la loi* », et l'article 226-13 du code pénal posant que « *la révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende* » ;

Considérant la confusion qu'a pu engendrer la diffusion d'un mémo par la direction de l'AP-HP, préalablement aux manifestations, précisant que la case commentaire du fichier pouvait servir à « ajouter toutes les informations utiles concernant la pathologie ou le type de blessure » ;

Considérant la saisine par le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) de la Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) et de la Direction Générale de la Santé (DGS) le 15 avril 2019, pour faire la lumière sur cette utilisation abusive du fichier SI-VIC ;

Considérant la tribune signée par plus de cent médecins le 8 mai 2019 dans l'Express, appelant au boycott du fichage SI-VIC et demandant l'ouverture d'une enquête parlementaire pour déterminer les conditions d'ouverture de ce fichier ;

Considérant la question d'actualité posée lors de la séance du 16 mai 2019 par le sénateur Bernard Jomier, ancien maire adjoint à la Santé de la Ville de Paris, demandant l'ouverture d'une enquête indépendante sur ces dysfonctionnements ;

Considérant la reconnaissance par l'AP-HP d'un usage inapproprié de l'application SI-VIC suite à la mission d'enquête diligentée le 25 avril par l'ARS et l'AP-HP, laquelle a déjà permis d'établir que plusieurs commentaires visés correspondaient à des cas fictifs créés pour un exercice de formation dans un des hôpitaux concernés ;

Considérant la défiance que ces utilisations abusives contribuent à entretenir chez nos concitoyen.ne.s à l'encontre des personnels hospitaliers ou des forces de l'ordre ;

**Aussi, sur proposition de Jérôme Gleizes, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **la Ville de Paris interpelle le ministère de la Santé pour lui rappeler les règles qui président à l'utilisation du fichier SI-VIC ;**
- **la Ville de Paris s'associe à la demande de sénateurs de divers horizons politiques de diligenter une enquête indépendante pour faire la lumière sur ces faits.**

## **Vœu relatif l'interdiction de l'usage des balles de défense LBD et des grenades GLI F4**

***déposé par Jacques Boutault, Sandrine Mées, Pascal Julien, Joëlle Morel, David Belliard et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant que Jacques Toubon, Défenseur des Droits, constatait déjà en décembre 2017 la nécessité de renforcer la formation des unités chargées du maintien de l'ordre, les dangers et le manque de transparence liés à l'utilisation d'armes de force intermédiaires et recommandait déjà d'interdire l'usage des balles de défense dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre, quelle que soit l'unité susceptible d'intervenir ;

Considérant la lettre ouverte adressée par 35 ophtalmologistes à Emmanuel Macron le 6 février 2019, et faute de réponse de sa part, publiée le dimanche 10 mars dans le JDD, faisant état d'une « épidémie » inédite de blessures oculaires gravissimes et réclamant un moratoire dans l'utilisation des lanceurs de balles de défense au cours des actions de maintien de l'ordre ;

Considérant la saisine en urgence du Conseil d'État par la Ligue des Droits de l'Homme le 1er février 2019, pour réclamer la suspension de l'usage des lanceurs de balles de défense ;

Considérant la résolution du Parlement européen datée du 14 février 2019 sur le droit à manifester pacifiquement et l'usage proportionné de la force ;

Considérant que cette même résolution condamne le fait de prendre pour cible les journalistes et photojournalistes signalant les cas de violence excessive ;

Considérant l'inquiétude manifestée par Michelle Bachelet, Haute Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, quant à la répression des manifestations en France, le 6 mars 2019 ;

Considérant que le rapport annuel du Défenseur des Droits de 2019 pointe une régression continue des droits et des libertés fondamentales en France ;

Considérant qu'Amnesty International demande la suspension du LBD40 et l'interdiction des grenades GLI F4 et de désencerclement dans le cadre du maintien de l'ordre dans les manifestations ;

Considérant qu'« Allô Place Beauvau », projet documenté par le journaliste David Dufresne depuis le début des manifestations des Gilets Jaunes, dénombre au 16 mai 2019 795 signalements, concernant y compris 41 mineurs, 102 journalistes et 27 passant.e.s, et fait état d'1 décès, 286 blessures à la tête, 24 éborgné-es et 5 mains arrachées et compte 156 intimidations, insultes et entraves à la liberté de la presse ;

Considérant l'arrêté pris par M. Dany Kocher, maire sans étiquette de la ville de Phalsbourg, le 8 mars 2019, et par José le Guélaff, maire de Motreff, le 15 mars 2019, pour interdire les lanceurs de balles de défense sur leur commune ;

**Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, Sandrine Mées, Pascal Julien, Joëlle Morel, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris prenne un arrêté municipal interdisant l'usage des LBD, des grenades de désencerclement et des grenades à effet de souffle GLI F4 sur le territoire parisien.**

# ENVIRONNEMENT



## **Vœu relatif au “sacre de Paris comme championne mondiale de l'environnement”**

**déposé par Joëlle Morel, David Belliard, Pascal Julien, Fatoumata Koné et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant les plans climat, pluie, biodiversité votés en Conseil de Paris au cours de la mandature actuelle ;

Considérant le communiqué de presse daté du lundi 13 mai 2019 intitulé “Paris sacrée championne mondiale de la protection de l’environnement” ;

Considérant les chiffres avancés au grand public et à la presse, sans exemple et sans détail tels que :

- 30 hectares d’espaces verts supplémentaires créés,
- 16 000 arbres plantés en “seulement” cinq ans,
- 15 hectares intramuros alloués à des projets agricoles sans pesticides ;

Considérant les demandes vaines et répétées aux cabinets concernés de fournir davantage de détails et de précisions sur les chiffres avancés ;

Considérant que les projets urbanistiques portés par l’Exécutif parisien encouragent encore insuffisamment le retour à la pleine terre et l’ouverture ou la préservation d’espaces verts ouverts à toutes et tous, comme le montre la programmation prévue sur les gros projets urbains comme la ZAC Bercy-Charenton (12ème), Paris Nord Est (18ème), la Tour Triangle (15ème) ou sur de nombreuses parcelles plus petites, telles que l’impasse Boutron (10ème), le 77 avenue du Docteur Netter (12ème), la rue Etex (18ème), Courcelles (17ème), Pitet-Curnonsky (17ème), etc. ;

Considérant les projets portés par l’Exécutif parisien puis abandonnés qui favorisent eux la préservation ou la création d’espaces verts et/ou désimperméabilisés comme cela a été le cas concernant les projets prévus sur les sites Villemain (10ème), Bois Dormoy (18ème), ou sur les TEP Championnet (18ème) ou, très récemment, de Ménilmontant (11ème).

**Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, David Belliard, Pascal Julien, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que soit présenté en 3ème commission du Conseil de Paris de septembre :**

- **Une cartographie précise des arbres plantés depuis 2014 ainsi que leur nature (ex. essence, âge) ;**
- **Une cartographie précise des espaces verts supplémentaires créés en cinq ans ainsi que leur nature ;**
- **Une cartographie précise des 15 hectares intramuros alloués à des projets agricoles sans pesticides ainsi que leur nature (ex. permaculture en pleine ou culture en serre) ;**
- **Une cartographie et le nombre exact ainsi que la nature des arbres et des espaces verts supprimés pendant la mandature ;**
- **Un bilan des espaces de pleine terre perdus dans les projets d’aménagement ou de réaménagement portés pendant cinq ans et qui, pour la plupart, verront le jour après mars 2020.**

## Vœu relatif à la réalisation d'un bilan des zones débitumées à Paris

**déposé par Joëlle Morel, David Belliard, Jérôme Gleizes, Jacques Boutault  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant les annonces faites dans le Journal du Dimanche, le 15 avril 2019, selon lesquelles *“La maire de Paris, Anne Hidalgo, compte transformer près de 14 hectares d'asphalte en "trames brunes ou vertes" d'ici 2020. Les principaux sites concernés sont les écoles, les grandes places, les bois et certaines artères routières.”* ;

Considérant en effet les multiples études qui montrent qu'un urbanisme mené dans une perspective d'adaptation de la ville au dérèglement climatique donne une place plus grande aux matériaux ayant des qualités de régulation climatique, comme la pleine terre ou le gazon ;

Considérant la stratégie d'adaptation de la ville de Paris, selon laquelle *“La perméabilité des sols, c'est-à-dire leur capacité à absorber l'eau, permet de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain lors des canicules. Si l'évaporation de l'eau des sols rafraîchit l'air ambiant, en ville les surfaces goudronnées et asphaltées empêchent l'eau de s'évaporer et le rafraîchissement de l'air. Un programme de désimperméabilisation des sols sera donc mené par la Ville à travers la végétalisation, l'utilisation de matériaux absorbant et le développement de l'eau en ville.”*

Considérant ainsi le rapport d'information n° 511 (2018-2019) de MM. Ronan DANTEC et Jean-Yves ROUX, fait au nom de la Délégation sénatoriale à la prospective, déposé le 16 mai 2019, selon lequel *“les techniques de construction et d'aménagement pour adapter le bâti et la ville à un climat plus chaud existent et sont désormais bien identifiées. Elles font appel à la végétalisation des espaces urbains et la présence d'eau en ville : plantation d'arbres, végétalisation des toits et des façades, désartificialisation de certaines surfaces (exemple des cours d'école à Paris), développement d'espaces verts qui constituent autant de zones de fraîcheur” (...)* *“Il faut veiller aussi à maintenir un maximum d'espaces verts dans le domaine public et encourager la renaturation des places urbaines. Par ailleurs, l'objectif de densification urbaine qui est au centre des politiques urbanistiques depuis vingt ans, et qui tend à renforcer l'effet d'îlot de chaleur, limite la place qu'on peut donner aux espaces verts en ville. On est sans doute là devant un conflit d'objectifs des politiques publiques sur la ville”* ;

Considérant l'étude de l'APUR de juillet 2017 ‘Les îlots de chaleur urbains à Paris, Cahier#4: influence climatique des revêtements de sol à Paris’ qui a comparé les différents matériaux utilisés sur l'espace public à Paris, selon laquelle *“Les valeurs d'albédo mesurées montrent que la chaussée bitume et le trottoir asphalte sont très absorbants. Une grande part de l'énergie solaire qu'ils reçoivent est transmise dans le matériau. En revanche le stabilisé, le trottoir granit et le gazon sont deux fois plus réfléchissants. Une part de l'énergie qu'ils reçoivent (environ 30 %) est réfléchi et ne participe pas à l'échauffement de la matière.” (...)*

*“Il existe une différence de plus de 20 °C entre les matériaux les plus chauds et le gazon en fin de journée” (...)* *“Le trottoir en asphalte et la chaussée bitume ont des réponses climatiques problématiques en termes d'ICU. On constate que ces matériaux participent à l'échauffement de l'air de jour comme de nuit.” (...)* *“Le végétal se comporte comme un régulateur climatique local” (...)* *“La chaussée bitume et le trottoir asphalte sont les plus problématiques car ils possèdent un fonctionnement de type captage/stockage: la couche de surface capte très bien l'insolation et la couche souterraine joue le rôle de réservoir en raison de sa densité. Le granit a beaucoup d'inertie ce qui lui permet de bien se comporter sur les insulations courtes, en particulier celle du matin. Le stabilisé est, parmi les matériaux minéraux, le plus efficace en raison de son absence totale de stockage. Le gazon quant à lui est le matériau le plus frais le jour en raison du rôle « actif » de la végétation en tant que refroidisseur, il est par contre équivalent au stabilisé la nuit, quand la végétation est inactive.”* ;

Considérant ainsi la réelle nécessité d'adopter une nouvelle perspective dans la gestion des sols et du choix des matériaux et des revêtements de sol utilisés.

**Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, David Belliard, Jérôme Gleizes, Jacques Boutault et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu:**

- **qu'un bilan des espaces désimperméabilisés réalisés et projetés soit réalisé ;**
- **que soit établi un état des lieux du niveau de minéralisation des sols ;**
- **que soit établie une cartographie de la ville de Paris afin de déceler les lieux qu'il est possible de désimperméabiliser ou sur lesquels il est possible de mettre en place des procédés d'évapotranspiration ;**
- **si de telles études existent déjà, qu'elles fassent l'objet d'une communication en 3e et en 5e commission.**

# NUMÉRIQUE

## **Vœu relatif aux balises connectées des futures MUI, protégées par le secret des affaires**

***déposé par Jacques Boutault, David Belliard  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant les années de rebondissements concernant ce marché des mobiliers urbains d'information ; entre un marché attribué à la SOMUPI, filiale du groupe JC Decaux, le 28 mars 2017 puis annulé par le tribunal administratif le 21 avril, annulation confirmée le 18 septembre de la même année par le Conseil d'Etat, parce que contraire - paradoxe suprême - à notre propre règlement local de publicité ;

Considérant le contrat de concession de services portant sur la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité finalement adopté en avril dernier ;

Considérant les différentes technologies développées concernant les balises connectées qui permettent le transfert et la liaison de données personnelles, basées autour de réseaux de longue portée détenus par des opérateurs privés de télécommunication ;

Considérant que ce contrat de concession a été attribué sur le seul critère financier et sans qu'une information claire et transparente sur notamment les implications technologiques de ce contrat ait été transmise à l'ensemble des élu.e.s du Conseil de Paris ;

Considérant que l'annexe à ce contrat de concession de service concernant les spécificités des balises connectées n'a jamais été rendue publique car protégée au titre du secret des affaires, selon la loi du 30 juillet 2018 ;

Considérant que la loi du 30 juillet 2018 relative au secret des affaires, sous couvert de protéger des informations d'entreprises françaises jugées par leurs détenteurs comme ayant une valeur économique et stratégique, empêche de fait la légitime information des élu.e.s et des citoyen.ne.s sur le développement de technologies et de services qui impactent leur quotidien ;

**Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que l'annexe du contrat de concession de services portant sur la conception, la fabrication, la pose et l'exploitation de mobiliers urbains d'information, concernant les spécificités des balises connectées qui seront installées sur le mobilier urbain soit transmise à l'ensemble des élu.e.s du Conseil de Paris.**

## **Vœu relatif à la mise en place de services numériques en complément du service postal**

*déposé par Jérôme Gleizes et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)  
déposé par Nathalie Maquoi et les élu.e.s du groupe Génération.s  
déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, Raphaëlle Primet et les élu.e.s du Groupe  
communiste – front de gauche.*

**vœu adopté par le Conseil du 20e arrondissement**

Considérant le vœu adopté en séance plénière du Conseil de quartier Télégraphe Pelleport Saint-Fargeau Fougères;

Considérant que les bureaux de Poste du 73 Boulevard Mortier (Paris Saint Fargeau) et celui du 28 de la rue du Télégraphe (Paris Télégraphe) sont menacés à terme de fermeture, comme ce qui est arrivé dans le reste de la France, que ce soit dans de grandes villes comme à Strasbourg ou dans de petites villes et même dans le tissu rural;

considérant la fracture numérique devrait être de plus en plus prégnante pour les Séniors, de plus en plus âgés, et pour les populations plus jeunes (et moins) d'origine immigrée avec peu ou pas de culture numérique;

considérant qu'il ne serait pas question d'apprentissage mais d'un véritable service public à la disposition des habitants, en complément du travail actuel réalisé par la Poste qui se maintiendrait;

considérant qu'il ne faut pas laisser disparaître des lieux de services publics qui ont le mérite d'être des repères sociaux dans la vie sociale quotidienne du quartier;

considérant que la Poste qui a su devenir en son temps une Banque pourrait s'inscrire dans le prolongement des services actuels.

**Aussi, sur proposition de Jérôme Gleizes et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), de Nathalie Maquoi et des élu.e.s du groupe Génération.s, de Nicolas Bonnet Oulaldj, Raphaëlle Primet et les élu.e.s du Groupe communiste – front de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu que la Maire de Paris intervienne auprès de la Poste et de l'Etat, afin de maintenir des bureaux de poste boulevard Mortier et rue du Télégraphe en y intégrant un vrai service public à vocation numérique pour accompagner les populations en difficulté, pour régler les problèmes administratifs, maîtriser cette technique et pour s'équiper d'outils informatiques, en complément du service postal.**

# **ESPACE PUBLIC**

## **Vœu relatif à l'intégrité paysagère de la rue de Bellevue (19e)**

**déposé par Fatoumata Koné, Bernard Jomier et les élu.e.s du groupe écologiste de Paris (GEP)**

### **adopté par le Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement**

La rue de Bellevue est à la croisée de deux écritures urbaines qui concourent, l'une et l'autre, à la diversité de notre paysage urbain : d'un côté, l'urbanisme des années 70, avec les immeubles de la Place des Fêtes, de l'autre les villas du quartier d'Amérique. Soucieux de préserver cet équilibre à la fois unique et fragile, nous exerçons, avec les riverains, une vigilance particulière face aux mutations urbaines de ce secteur;

La capacité juridique de constructions supplémentaires sur les immeubles privés situés côté pair de la rue de Bellevue, a suscité plusieurs tentatives de projets immobiliers, qui ont tous été écartés :

- le premier, porté par la COGEDIM en 2016 sur la parcelle du 20-32 rue de Bellevue, prévoyait la construction de plusieurs plots de logements. Faute d'accord avec la copropriété du 25 rue des Lilas et sous la pression conjuguée des riverains et de la Mairie, le promoteur a dû renoncer.
- le second projet de surélévation a fait l'objet d'une demande de permis de construire en 2017 par la SCI propriétaire du 2/18 rue de Bellevue. Ce projet prévoyait la construction d'une quinzaine de maisons de ville sur les terrasses du bâtiment existant. Nous avons opposé un avis défavorable à cette demande. Cet avis a été suivi par la direction de l'urbanisme et un refus a été notifié au dépositaire.

La Régie Immobilière de la Ville de Paris, propriétaire de la résidence 64-70 rue Compans, dont une partie des immeubles donne rue de Bellevue, dispose de « droits de servitude » sur la toiture terrasse du bâtiment 2 au 20 rue de Bellevue. Seule la levée de ces droits par la RIVP permettrait à la SCI propriétaire de porter un projet de construction sur l'actuelle toiture-terrasse.

La Mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement a déjà fait valoir à la RIVP qu'elle s'opposerait à tout projet de surélévation de ces immeubles. Si la RIVP s'est jusqu'à présent refusée à lever ses droits, nous voulons obtenir des engagements durables.

Considérant, par ailleurs, la grande minéralité des espaces concernés et l'effet d'îlot de chaleur urbain ;

Considérant l'opportunité de développer l'agriculture urbaine sur un tel toit terrasse, sachant que les difficultés d'accès au foncier constituent le principal frein au développement de l'agriculture urbaine à Paris ;

Considérant les bénéfices environnementaux (rétention des eaux, valorisation des biodéchets, îlot de fraîcheur, bilan carbone) de l'agriculture sur toits et l'intérêt d'une production vivrière au cœur de la ville, inscrit dans le plan Climat Air Énergie de la ville de Paris et sa stratégie pour une alimentation durable ;

Considérant la dynamique de résilience urbaine et d'amélioration de la qualité de la ville engagée sur le quartier de la Place des Fêtes et dans laquelle tout projet immobilier ou urbain devrait s'inscrire.



**Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, Bernard Jomier et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris demande à la Maire de Paris :**

- **de relayer auprès de la RIVP notre exigence: qu'elle s'engage à s'opposer définitivement à tout projet de surélévation pour préserver l'intégrité paysagère et architecturale de la rue de Bellevue,**
- **qu'un dialogue s'engage avec la SCI propriétaire de ces terrasses, en lien avec la RIVP, en faveur d'un projet de végétalisation, pouvant s'inscrire dans le cadre du programme Parisculteurs.**

## **Vœu pour une plus grande visibilité des femmes dans la dénomination des rues**

***déposé par Jacques Boutault, Joëlle Morel  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant que l'égalité entre femmes et hommes dans les arts et la culture passe par la revalorisation de l'héritage des femmes artistes et intellectuelles d'hier ;

Considérant la volonté politique de la ville de Paris de visibiliser le matrimoine en donnant des noms de femmes illustres aux nouvelles voies de la capitale ;

Considérant le caractère pionnier du groupe écologiste de Paris en la matière, qui a proposé des journées du « matrimoine » dès novembre 2017 ;

Considérant la reprise de ce terme par des étudiantes de l'école du Louvre pour cartographier les œuvres impliquant des femmes artistes en janvier 2019 ;

Considérant que cette visibilité participe de l'égalité entre les femmes et les hommes et d'un espace public plus inclusif ;

Considérant que la féminisation des métiers donne aux femmes une place dans le passé, quand leur rôle historique est reconnu, et dans l'avenir, lorsque l'existence d'un nom de métier féminisé leur permet de se projeter ;

Considérant que certains métiers ne sont pas féminisés, à l'exemple de la « Place Camille Claudel, sculpteur français » et de la « rue Pierre et Marie Curie, physiciens »

Considérant que changer les biographies et les rédiger en langage épïcène n'emporte pas de vote, ni de changement d'adresse pour les habitant·e·s concerné·e·s mais un simple accord du cabinet de l'Adjointe à la Maire déléguée à la Mémoire et des Maires des arrondissements concernés ;

Considérant que certains noms de femmes sont masqués, comme dans la rue de l'Alboni (Paris 16e), qui fait référence à Marietta d'Alboni, entraînant par là pour les néophytes une méconnaissance de la réalité matrimoniale de ces voies ;

Considérant le travail initié par la commission chargée de la dénomination des voies parisiennes pour changer cet état de fait ;

**Aussi, sur proposition de Jacques Boutault, Joëlle Morel et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que:**

- **le cabinet de Catherine Vieu-Charier et les mairies concernées mettent en œuvre la rédaction des biographies en langage épïcène et la féminisation des noms de métiers encore au masculin ;**
- **le bilan annuel émis par la commission chargée de la dénomination des voies mentionne les progrès effectués en termes de visibilité des noms de femmes sur les panneaux de voirie.**

# **AFFAIRES FUNÉRAIRES**

# **Vœu pour envisager la transformation de la Société d'Economie Mixte Locale des Pompes Funèbres de la Ville de Paris (SAEMPF) en Société Publique Locale (SPL) opérant à l'échelle métropolitaine**

*rattaché aux délibérations 2019 DEVE 92 et 93*

**déposé par Pascal Julien, Jérôme Gleizes, Sandrine Méès, David Belliard, Fatoumata Koné et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant le maintien d'un service public parisien dans le secteur funéraire libéralisé depuis 1993 comme une assurance pour les usagers de pouvoir accéder à un service d'organisation des obsèques reposant avant tout sur des critères éthiques, les autres critères (commerciaux et profit) n'étant évidemment pas exclus ;

Considérant que, à Paris, le secteur funéraire est constitué d'une part de la gestion des pompes funèbres assurant l'accueil des familles et l'organisation des obsèques, et d'autre part de la gestion des crématoriums parisiens (Père-Lachaise et projet Porte de la Villette) ;

Considérant que ce service public municipal était jusqu'à présent assuré par la SAEMPF, société d'économie mixte qui gérait en DSP le crématorium du Père Lachaise (ainsi que celui de Champigny) et, également en DSP, le service des pompes funèbres ;

Considérant que, suite à la récente procédure d'appel d'offres, la SAEMPF ne conserve plus que la gestion des pompes funèbres tandis que la DSP crématorium (Père Lachaise et projet Porte de la Villette) est désormais confiée à FUNECAP (300 millions d'euros de chiffre d'affaires affichés sur son site internet) ;

Considérant que le secteur funéraire est un marché estimé à environ 2,5 milliards d'euros en France, en forte croissance depuis 15 ans et de plus en plus concentré au profit des groupes OGF (25 % du marché, réseau PFG, Roblot, Henri de Borniol), FUNECAP (10 % du marché, réseau Roc-Eclerc, Leclerc, France-Obsèques), et Le choix funéraire (15% du marché, réseaux de 700 indépendants) ;

Considérant que l'obtention pour trente ans de la DSP crématorium renforce considérablement FUNECAP, tandis que la perte de la gestion du Père-Lachaise constitue une perte brutale de 20 % du chiffre d'affaire pour la SAEMPF, lequel chiffre ne repose plus que sur la gestion du crématorium de Champigny et, surtout, sur celle des pompes funèbres pour lesquels la DSP lui a été attribuée pour une durée de cinq ans (2019-2024) ;

Considérant que la SAEMPF est un opérateur public indépendant davantage motivé par la volonté de service public que par la perspective de profit, que le prix de ses services sont les plus bas du marché parisien sans que cela se traduise dans l'entreprise par un niveau de salaire inférieur à la moyenne ;

Considérant d'ailleurs que la reprise par FUNECAP des salariés affectés au Père Lachaise suscite chez eux des inquiétudes ;

Considérant qu'à Paris, les 11 agences Roc-Eclair de FUNECAP constituent une concurrence déjà très importante pour les 14 agences de la SAEMPF ;

Considérant qu'une DSP n'offre pas les mêmes garanties de service public quand elle est attribuée à une société dont la recherche du profit est, par nature juridique, la motivation principale que lorsqu'elle est attribuée à une SEM ou une SPL ;

Considérant que FUNECAP, créée en 2010 par Ophiliam Management : un fond de gestion privé, qui se présente comme suit : "OPHILIAM Management (agrée AMF - n° GP 09000008), on crée, gère ou conseille des FCPR agréés AMF (ouverts au public) et des holdings d'investissement éligibles aux réductions d'impôt sur le revenu (article 199 terdecies-0A du CGI) et d'impôt de solidarité sur la fortune (article 885-0 V bis du CGI) liées à l'investissement dans les PME", appelant clairement à l'optimisation fiscale ;

Considérant que l'attribution d'une DSP à une SPL dispense la collectivité de passer par une mise en concurrence ;

Considérant l'exemple de changement statutaire de la SETE (Société d'Exploitation de la Tour Eiffel) qui, de SEM (Société d'Économie Mixte) est devenue SPL (Société Publique Locale), ce qui a eu pour effet d'éviter tout risque de confier la DSP attribuant la gestion de la Tour à une société étrangère éloignée des valeurs portées historiquement par la SETE ;

Considérant que la transformation de la SAEMPF en SPL serait de nature à garantir aux parisiens de pouvoir compter, au delà des cinq ans à venir, sur un service public en matière d'accueil et d'organisation des obsèques ;

Considérant qu'il serait dans l'intérêt de tou.te.s que l'activité de cette SPL soit étendue à la métropole.

**Aussi, sur proposition de Pascal Julien, Jérôme Gleizes, Sandrine Mées, David Belliard, Fatoumata Koné et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **que soit établi par les services juridiques de la Ville un rapport présentant les conditions de transformation de la SAEMPF en SPL dont l'activité serait étendue à l'échelle de la métropole,**
- **de rendre publique ce rapport avant la fin de l'année 2019.**

# PETITE ENFANCE

## **Vœu relatif à la réforme du système des veilles de nuit dans les établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance**

**déposé par Fatoumata Koné, Pascal Julien, David Belliard  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant la volonté de la Ville de réformer le mode de fonctionnement des veilles de nuit au sein des établissements parisiens de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ;

Considérant le passage, induit par cette réforme, d'un fonctionnement dit en « veille couchée » où les professionnels restent en disponibilité en chambre de garde la nuit, à un système de « veille debout » avec des professionnels assurant des rondes de surveillance dans les établissements ;

Considérant le remplacement au moins partiel, prévu par cette réforme, des éducateurs.trices / moniteurs.trices par des Aides Médico-psychologiques (AMP) pour effectuer les veilles debout ;

Considérant la multiplicité des modes de prise en charge nocturne actuellement en vigueur dans les établissements parisiens de l'ASE : veille couchée ou veille debout, par des éducateurs.trices / moniteurs.trices et/ou des aides médico-psychologique, avec ou sans cadre d'astreinte présent dans l'établissement ;

Considérant l'absence de bilan d'étape de cette réforme, pourtant en vigueur depuis 2014 dans certains établissements, comme dans la Maison d'accueil de l'enfant Eleanor Roosevelt ; un tel bilan est pourtant nécessaire pour évaluer l'adéquation des différents modes de prise en charge nocturne aux spécificités des publics de ces établissements (enfants, adolescent.e.s, mères et/ou couples avec enfants en situation de rue, mineurs isolés étrangers, etc.) ;

Considérant la vulnérabilité psychologique des différents publics de ces établissements, dont les parcours sont marqués par des traumatismes violents : la nuit ne constitue pas pour eux un temps de moindre fragilité, et leurs angoisses continuent de s'y exprimer sous d'autres formes (terreurs nocturnes, cauchemars, etc.) qui nécessitent une prise en charge adaptée ;

Considérant le schéma parisien de prévention et de protection de l'enfance voté à l'unanimité du conseil de Paris en décembre 2015, et dont les axes 2 et 3 soulignent notamment la nécessité d' « adapter l'offre d'intervention à la diversité des besoins des publics, en apportant des réponses spécifiques pour des situations relevant de problématiques particulières » ;

Considérant par ailleurs le dialogue social en cours entre la Ville de Paris et les éducateurs.trices / moniteurs.trices de l'ASE, portant notamment sur l'impact conséquent de la réforme sur les rémunérations de ces professionnel.le.s ;

**Aussi, sur proposition de Fatoumata Koné, Pascal Julien, David Belliard et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu :**

- **que la Ville de Paris établisse un bilan d'étape de la réforme du mode de prise en charge nocturne dans les établissements parisiens de l'ASE l'ayant déjà mise en œuvre ;**
- **que l'extension de la réforme à de nouveaux établissements se base sur les conclusions de ce bilan, et permette des prises en charge nocturnes adaptées aux spécificités des différents publics accueillis dans les établissements parisiens de l'ASE ainsi qu'aux spécificités de chacun d'entre eux ;**

- **que la Ville de Paris poursuive le dialogue social avec les éducateurs.trices / moniteurs.trices de l'ASE pour assurer une compensation pérenne aux pertes considérables de revenu que la mise en oeuvre de la réforme pourrait générer.**



# PLAN CLIMAT

## **Vœu relatif aux opérations de performance énergétique des écoles parisiennes**

**déposé par Joëlle Morel, David Belliard, Pascal Julien  
et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP)**

Considérant les objectifs du Plan climat, qui prévoit de “rénover les équipements publics les plus énergivores d’ici 2030 parmi lesquels 300 écoles, 40 collèges et 15 piscines, pour une diminution de 40% des consommations énergétiques du parc municipal” ;

Considérant le fait que la ville de Paris doit être exemplaire dans la rénovation énergétique de ses établissements municipaux ;

Considérant dans ce cadre l’engagement de 2012 de la ville de mener une réhabilitation thermique de 600 écoles ;

Considérant les plans ambitieux de performance énergétique en cours, dont celui concernant 100 écoles, signé le 1er décembre 2011 avec la société dédiée Nov’Ecoles ;

Considérant l’engagement pris par la ville en début de mandature de rénover 140 nouvelles écoles ;

Considérant le rapport d’activité 2017 du contrat de performance énergétique qui a fait l’objet de la délibération DCPA 7 lors du Conseil de Paris d’avril 2019.

**Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, David Belliard, Pascal Julien et des élu.e.s du groupe écologiste, le Conseil de Paris émet le vœu que soit communiqué au Conseil de Paris:**

- **La liste des écoles primaires et maternelles qui bénéficient d’un ou plusieurs contrats de performance énergétique, et l’état d’avancement de chacun de ces contrats et notamment le montant de travaux effectivement réalisés ;**
- **Pour les contrats pour lesquels les travaux sont achevés depuis plus d’un an, les économies d’énergie générées par ces travaux et leur conformité aux attentes, et pour les établissements pour lesquels les travaux n’ont pas encore été engagés un calendrier d’instruction des prochains dossiers et programmation des travaux ;**
- **Qu’avant la fin de la mandature des réunions publiques soient envisagées dans les arrondissements afin de présenter l’état des lieux de la performance énergétique des écoles traitées aux Parisiennes et aux Parisiens.**

## **Vœu relatif au pilotage du plan climat au niveau des arrondissements**

***déposé par Joëlle Morel, Pascal Julien  
et les élu.e.s du groupe écologiste de Paris (GEP)***

Considérant la nécessité d'élaborer une déclinaison locale du Plan Climat et de la Stratégie de Résilience de la Ville de Paris au niveau des arrondissements, comme réalisé dans le 10<sup>e</sup> arrondissement au travers de la feuille de route climat/résilience, qui a validé un programme ambitieux et engageant pour la planète ;

Considérant que la réalisation de ces plans climat au niveau local implique d'associer les citoyen.ne.s au suivi et à la réalisation des objectifs et implique de décloisonner le travail des directions techniques, y compris au sein de chaque équipement public ou en DSP ;

Considérant que la feuille de route permet d'identifier un besoin d'outil de pilotage local et de long terme de ces enjeux, et permet de mettre en cohérence chaque orientation et décision de la mairie d'arrondissement ;

Considérant le vœu présenté par les élu.e.s écologistes du 10<sup>e</sup> et voté à l'unanimité au conseil d'arrondissement le 18 mars 2019.

**Aussi, sur proposition de Joëlle Morel, Pascal Julien et des élu.e.s du groupe écologiste de Paris (GEP), le Conseil de Paris émet le vœu que:**

- **soit créés, à l'échelle des arrondissements qui le souhaitent, des outils stables de suivi et de pilotage des objectifs de lutte et d'adaptation au dérèglement climatique et de résilience, notamment en matière d'orientations budgétaires et d'exemplarité des marchés publics ;**
- **qu'à l'exemple de la Mairie du 11<sup>e</sup>, les mairies qui le souhaitent s'engagent dans une démarche visant à obtenir le label facultatif « QualiParis environnement » ;**
- **qu'un.e référent.e soit nommé.e au sein de la Direction Générale des Services de la Mairie d'arrondissement, chargé.e de veiller à la cohérence des projets locaux avec les objectifs de la Ville, par l'animation d'une démarche inter-services, inter-arrondissements et impliquant les habitant.e.s et usager.e.s de l'arrondissement, afin de piloter la démarche de qualité environnementale.**

# **COMMUNIQUÉS DE PRESSE**

## **Abandon du projet TEP Ménilmontant : une victoire pour la qualité de vie, une victoire pour le climat !**

Ce matin, mercredi 29 mai 2019, la Maire de Paris a annoncé qu'elle renonçait au projet de construction prévu sur la parcelle qui abritait il y a encore quelques mois un terrain d'éducation physique (TEP) à Ménilmontant.

**Les écologistes se réjouissent de cette annonce, qui marque une première victoire des mobilisations qui sont menées depuis des années**, au Conseil de Paris et au niveau local, et qui sont marquées depuis quelques semaines par une occupation citoyenne et associative de la parcelle.

Cette parcelle de 6000 m<sup>2</sup> environ est la dernière parcelle libre du 11<sup>e</sup> arrondissement, l'arrondissement le plus dense de Paris (+ 40 000 habitants / km<sup>2</sup>). Sa préservation est vitale pour la qualité de vie des habitantes et des habitants, et pour adapter notre ville aux dérèglements climatiques qui se traduisent par des canicules de plus en plus fréquentes.

**« Cet abandon du projet prévu à la place du « TEP Ménilmontant » est une très belle nouvelle pour notre arrondissement »**, déclare Joëlle Morel, conseillère de Paris du 11<sup>e</sup> arrondissement.

**« Aujourd'hui, il faut avoir le courage de préserver des espaces de plaines terres et de respiration. Aujourd'hui, il faut avoir le courage de résister à la tentation de surexploiter chaque parcelle de Paris »**, déclare Pierre Japhet, adjoint aux transports et mobilités douces au Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.

**« Au regard des dérèglements climatiques, c'est la condition pour que nous puissions continuer à vivre dans la capitale dans les prochaines années »**, ajoute David Belliard, conseiller de Paris du 11<sup>e</sup> arrondissement, et président du groupe écologiste au Conseil de Paris.

Les écologistes resteront mobilisé.e.s pour l'émergence d'un projet citoyen, concerté, qui respecte les besoins du quartier et adapté à la nouvelle donne climatique. En attendant, cette friche doit vivre ! **« Laissons les énergies et les imaginaires s'exprimer, faisons confiance aux collectifs et aux riverain.e.s! Pour les prochains mois, cette friche peut être un formidable laboratoire pour inventer ce que pourrait être une autre ville! Dans le contexte démocratique et de défiance actuelle, la ville ne peut plus se construire sans ses habitant.e.s »** souligne David Belliard.

**Joëlle Morel, conseillère de Paris du 11<sup>e</sup> arrondissement.**

**Pierre Japhet, adjoint aux transports et mobilités douces au Maire du 11<sup>e</sup> arrondissement.**

**David Belliard, président du groupe écologiste de Paris.**

## **Tour Eiffel : la végétalisation de Paris doit profiter à tou.te.s les parisien.ne.s**

Le projet de réaménagement des abords de la Tour Eiffel présenté par la Maire de Paris mardi 21 mai 2019 prévoit de réduire la place de la voiture pour faire la part belle aux piéton.ne.s et à la nature. **En tant qu'élue.e.s écologistes nous pouvons donc que nous en satisfaire mais le réaménagement de la Tour Eiffel reste symbolique.** Il n'est malheureusement pas le reflet d'une politique publique menée en faveur de plus de nature à Paris, mais belle et bien une jolie carte postale pour accueillir les touristes et les JO 2024. Le projet présenté s'adresse principalement aux touristes notamment étranger, car plus de 80% des visiteur.e.s de la tour Eiffel ne sont pas de Paris. **Nous regrettons qu'une telle ambition ne profite pas à des quartiers nécessitant un meilleur rééquilibrage entre les zones minérales et végétales. Nous regrettons une fois de plus que la végétalisation de Paris se fasse principalement pour des questions d'image.**

**Il y a bien deux poids, deux mesures lorsqu'il faut végétaliser, piétonniser et réduire la place de la voiture à Paris.** Les quartiers du Nord et de l'Est sont voués à être le terrain de luttes entre les riverain.e.s et des investisseurs avides de mètres carrés peu chers pour la construction de bureaux ou de projets immobiliers, en témoigne la lutte menée par les écologistes pour préserver les 6000m<sup>2</sup> de biodiversité du TEP Ménilmontant dans le 11<sup>e</sup> arrondissement. En témoigne aussi le jardin de seulement 6 hectares prévu à Chapelle Charbon, dans le 18<sup>e</sup>, présenté comme un « poumon vert » pour la population qui vivra dans ce morceau de ville construit sur 200 ha, dans le cadre du GPRU (Grand Projet de Rénovation Urbain) Paris Nord Est, de part et d'autre du périphérique. Comparée aux autres métropoles, Paris est très loin de rattraper son retard en matière d'espaces verts ! Le nouveau site Tour Eiffel doit être exemplaire et répondre aux ambitions portées par les écologistes lors des plans Climat et Pluie et Biodiversité. **Nous restons donc très vigilant.e.s sur le réaménagement des 54 hectares pour réellement réduire les surfaces imperméabilisées, préserver les espaces de pleine terre, faciliter les mobilités douces ainsi que sur les kiosques et points de ventes qui verront le jour.** La Tour Eiffel et ses abords ne doivent pas se transformer en un jardin pour touristes et parisien.ne.s fortuné.e.s, dédiées à l'hyper-commercialisation !

*David Belliard, président du groupe écologiste de Paris*

*Pascal Julien, conseiller de Paris, élu du 18<sup>ème</sup> arrondissement*



---

# GROUPE ÉCOLO DE PARIS

---

## **Groupe écologiste de Paris**

9 place de l'Hôtel de Ville - Esplanade de la Libération

75196 Paris Cedex 04

[gep@paris.fr](mailto:gep@paris.fr)

[elus-paris.eelv.fr/](http://elus-paris.eelv.fr/)

[twitter.com/ecoloParis](https://twitter.com/ecoloParis)

[www.facebook.com/ecoloparis](https://www.facebook.com/ecoloparis)